

BULLETIN MUNICIPAL

LE FALGA



Janvier 2008 n°13

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS !

- Monsieur Coll Jacques et Madame Tegani Warda et leurs enfants *Beau Soleil*.
- Monsieur Costes Jean-Louis et Madame Comenge Karine et leur enfant *En Communalet*.
- Monsieur et Madame Kaddaoui Mustapha et leurs enfants *En Pinard*.
- Monsieur Wullschleger Claude et Madame Lieberg Brigitte *Les beautés*.
- Monsieur Lorigoux Anthony *En Blancou*
- Monsieur Herber Damiens *En Blancou*

« Tous nos vœux de bonne installation et longue retraite au Vaux pour Mr. Rouger André, chez ses enfants, après une vie entière au Falga. »

RECENSEMENT MILITAIRE

IL EST OBLIGATOIRE DE SE FAIRE RECENSER POUR TOUS LES
GARCONS ET LES FILLES QUI ATTEIGNENT LEUR 16 ème
ANNIVERSAIRE EN 2008

Ce recensement est à effectuer à la mairie le mois de leur anniversaire.

PRET de MATERIEL COMMUNAL

La Mairie met gratuitement à la disposition des administrés, pour leurs fêtes familiales quatre tables et tréteaux.

LOCATION DU FOYER RURAL

Pour les habitants de la commune, le foyer rural peut être prêté dans les conditions suivantes :

Du 1/05/ au 15/10	46 € la journée
Du 16/10 au 30/04	55 € la journée

SOIREE REVEILLON OU MARIAGE : forfait de 150 €

Dans tous les cas, une caution de 300 € doit être produite à la signature du contrat, ainsi qu'une attestation d'assurance « fête familiale » délivrée par vos assureurs.
Le foyer rural n'est plus loué aux personnes extérieures à la commune.

BIBLIOTHEQUE

Vous êtes invités à vous associer au groupe de lecture existant, pour sélectionner des livres de votre choix lors du passage de la Médiathèque Départementale (2 fois par an).

Vous pouvez venir retirer des livres:

Lundi entre 10 h et 12 h

Mercredi entre 10 h 30 et 12 h (hors périodes de vacances scolaires)

PEINTURE sur BOIS

L'atelier qui fait des émules, s'est réuni cinq fois cette année.

Dans un souci d'économie d'énergie, cette activité n'a lieu qu'à la belle saison, ce qui permet aux nombreuses étapes de séchage de se faire bien plus rapidement et naturellement sans recours au chauffage.

Les réalisations ont été exposées au mois d'Août.

PHOTOS NOIR & BLANC

Pas de session cette année, la classe d'âge intéressant les enfants étant creuse (trop jeune), l'atelier n'a pas fonctionné en Août 2007..

A.D.S.L et ZONES BLANCHES

Le Conseil Général s'est engagé à pourvoir en haut débit chaque foyer situé en zone blanche (non accessible à l'A. D. S .I) d'ici fin 2007 . C'est chose faite, grâce au WIFI. Vous devriez en avoir été informé par courrier du Conseil Général.

N' hésitez pas à contacter la Mairie si ce n'était pas le cas.

Regroupement Pédagogique Intercommunal

Nous rappelons que les enfants de notre commune fréquentent le regroupement scolaire du VAUX-MOURVILLES HAUTES.

Rappel des documents nécessaires à une inscription :

- Livret de santé de l'enfant (avec justificatif des vaccinations)
- Justificatif de résidence (fourni par la mairie)
- Pour des enfants plus grands ayant déjà fréquenté une autre école, présenter un certificat de radiation de l'école de provenance.

Huit enfants fréquentent les écoles du regroupement pédagogique.

Madame COUTUREAU est Présidente (bénévole) du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Vaux depuis le mois d'Août , après la démission de Monsieur Berjeaud maire de Maurens et de sa secrétaire.

Le secrétariat se tient donc à la mairie du Falga .Ce syndicat fonctionne avec six employées communales.

La scolarisation de chaque enfant coûte 1200€ au budget communal.



CARTE COMMUNALE

Le document d'urbanisme qu'est la Carte Communale, annoncé dans le précédent bulletin est achevé depuis le 8 Janvier 2008(date de l'approbation du Préfet de la Haute - Garonne) entre donc dans sa phase de réalisation.

Ainsi, les velléités de lotissements « sauvages » et menaces d'habitat désorganisé et intensif auxquels nous aurions eu du mal à échapper sans cet outil réglementaire , sont définitivement écartées.

En effet, au-delà des périmètres fixés par le Conseil Municipal en partenariat avec un bureau d'études d'urbanisme et tous les services de l'état (D.D.E, l'Agence Technique Départementale, le Syndicat des Eaux, le Syndicat d'Electricité, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, la Direction de l'Agriculture et de la Forêt et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) toute construction sera interdite.

Le projet de Carte Communale a été soumis à enquête publique qui s'est déroulée dans la commune du 17 septembre au 17 octobre 2007.

Ce document qui vise à préserver l'intégrité paysagère et patrimoniale de notre commune, son caractère rural, sa tranquillité et ses intérêts (face à la pression foncière) , planifie donc le développement urbain de la commune .

Le zonage défini par le périmètre de la Carte Communale ouvre deux secteurs à savoir : le centre -bourg autour de la mairie et le lieu-dit « Lasserre » jouxtant « En- Malaise », direction Cambiac.

Cette urbanisation modérée préserve ainsi les surfaces naturelles et agricoles qui représentent 98% du territoire communal. Il est prévu une dizaine d'habitations sur dix ans.

La Mairie a saisi l'opportunité de se rendre acquéreur, auprès de la SAFER, d'une parcelle de 1ha33 pour un coût de 46 000€. Cette parcelle située à « Lasserre » (Malaise) permet la construction de 4 ou 5 maisons. Le coût de l'investissement sera amorti dès la vente du premier lot .La vente des autres lots nous permet d'envisager la construction d'une habitation en location assurant ainsi un revenu régulier pour les finances communales.

Le choix de ce lieu a été dicté , d'une part, par l'opportunité de se constituer une réserve foncière rentable , d'autre part, pour conforter un hameau naissant dans ce secteur, en vis- à- vis d'un pôle de développement urbain situé sur la commune de le Vaux.

Le site historique du village constitué de l'Eglise, du Château et d'une ancienne ferme lauragaise demeure préservé.

Toutes les zones à urbaniser sont équipées en eau et électricité. Une borne à incendie sera nécessaire pour le secteur de « Lasserre ». Il est convenu de mutualiser la dépense avec la commune du Vaux intéressée par ce dispositif de défense -incendie pour ses propres constructions.

Pour information, voici la retranscription des conclusions du Commissaire Enquêteur.

« Le projet de Carte Communale proposé par la commune du FALGA est un document d'urbanisme nécessaire pour une bonne gestion du territoire communal, en toute transparence. Il est de nature à répondre à des besoins modérés. Logique, aucun autre projet crédible ne peut lui être opposé .

Les principes de la LOI S.R.U (Solidarité Renouvellement Urbain) sont respectés en privilégiant le regroupement des habitations et en limitant le développement de la commune pour préserver son caractère rural et ses paysages.

Le projet est proportionné aux besoins. Le tracé des zones est logique, au regard des contraintes .L'objectif de marquer le centre du bourg est atteint.

Les objections au projet relèvent , pour la plupart, d'appréciations personnelles souvent mal fondées, gouvernées par des conflits d'intérêts qui débouchent sur des jugements sommaires. En conséquence :

Le projet de carte communale ne présentant pas d'anomalies au regard de la LOI S.R.U et des contraintes d'urbanisme

L'enquête s'étant déroulée sans incident, et conformément à la procédure

Le public ayant pu largement s'exprimer

Aucune objection ne permettant de remettre en cause un projet qui est sincère, équilibré proportionné aux besoin , et conforme à l'intérêt collectif »

« J' émets un avis favorable »

A Drémil Lafage le 8 octobre 2007 _ PETIT Adrien, Commissaire Enquêteur

COMITE des FETES

Cette année le comité des fêtes nous a proposé :

- 7 MAI : marché de printemps
- 24 JUIN : Vide Grenier
- 21 JUIN : Feu de la Saint-Jean et Fête de la Musique
- 13 JUILLET : Marché nocturne . Bal Occitan . Assiette gourmande
- 6 AOUT : Exposition de peinture, photos couleur
Avec la participation de l'atelier peinture sur bois
Merci à nos valeureux artistes
- 27 AOUT : repas de clôture des marchés d'été
- 08 DECEMBRE : Téléthon
- 16 DECEMBRE : Marché de Noël

Nos remerciements les plus vifs vont à tous ceux (Conseil municipal, Comité des fêtes et bénévoles) qui malgré des emplois du temps chargés s'impliquent pour faire vivre notre commune sans la bousculer favorisant ainsi un lien social fragile si l'on considère l'éparpillement des habitations.

Merci encore aux organisateurs et acteurs de ces temps de rencontre.

SORTIE de Noël pour les enfants à Hautpoul

Le 27 décembre 2007, la Mairie a offert aux enfants de la Commune une visite découverte de la Maison du Bois et du Jouet à Hautpoul. Un minibus (TESTE) a assuré le transport de ce petit monde. Beaucoup d'intérêt et de curiosité, notamment pour la salle des jeux surdimensionnés en bois avec accès libre aux enfants de les utiliser. La visite s'acheva par un goûter qui fit d'heureux rois et reines, avant de quitter Hautpoul, royaume du jouet.

TRAVAUX REALISES EN 2007

A l'heure de la lecture du bulletin municipal, le dernier tronçon du chemin rural des Beutes devrait être achevé, permettant ainsi aux promeneurs une belle balade dans ce chemin ancestral et la desserte des parcelles agricoles attenantes.

Travaux d'épaveuse sur les banquettes des voies communales et chemins ruraux à l'automne.

Restauration à l'église de la marche de l'autel de Marie.
Contrôle de sa toiture.

Travaux de plomberie et d'électricité au Foyer Rural

INFORMATIONS DIVERSES

Ramassage des ferreux : 14 Mai 2008

18 Novembre 2008

Il est nécessaire de se faire inscrire au préalable à la Mairie

Elections municipales: 1^o tour 9 Mars 2008

2^o tour 16 Mars 2008

Epicerie ambulante: Véronique Cabrelli se propose de vous livrer à domicile le mercredi matin (tél . 05 .63 .75 .08 .52)

Permanences du Maire et secrétariat : 10h-12h et sur rendez-vous.

La Mairie est dotée d'Internet depuis le printemps 2007.

BUDGET COMMUNAL LE FALGA 2007

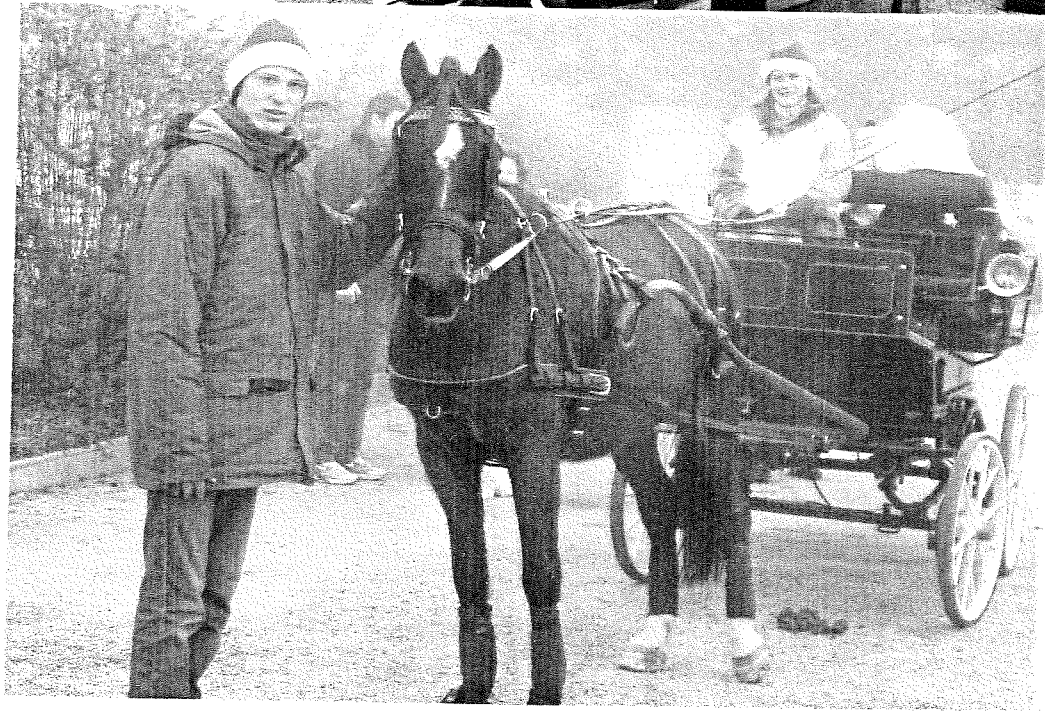
Dépenses de fonctionnement	43 717,97
Recettes de fonctionnement	45 863,76
Dépenses d'investissement	52 059,42
Recettes d'investissement	56 097,48

TAUX D'IMPOSITIONS DES QUATRES TAXES DIRECTES LOCALES

	Taux départemental	Taux communal
Taxe d'habitation	15,40%	8,81%
Taxe fonciere (bâti)	20,72%	6,04%
Taxe foncière (non bâti)	1	45,22%
Taxe professionnelle	0	0

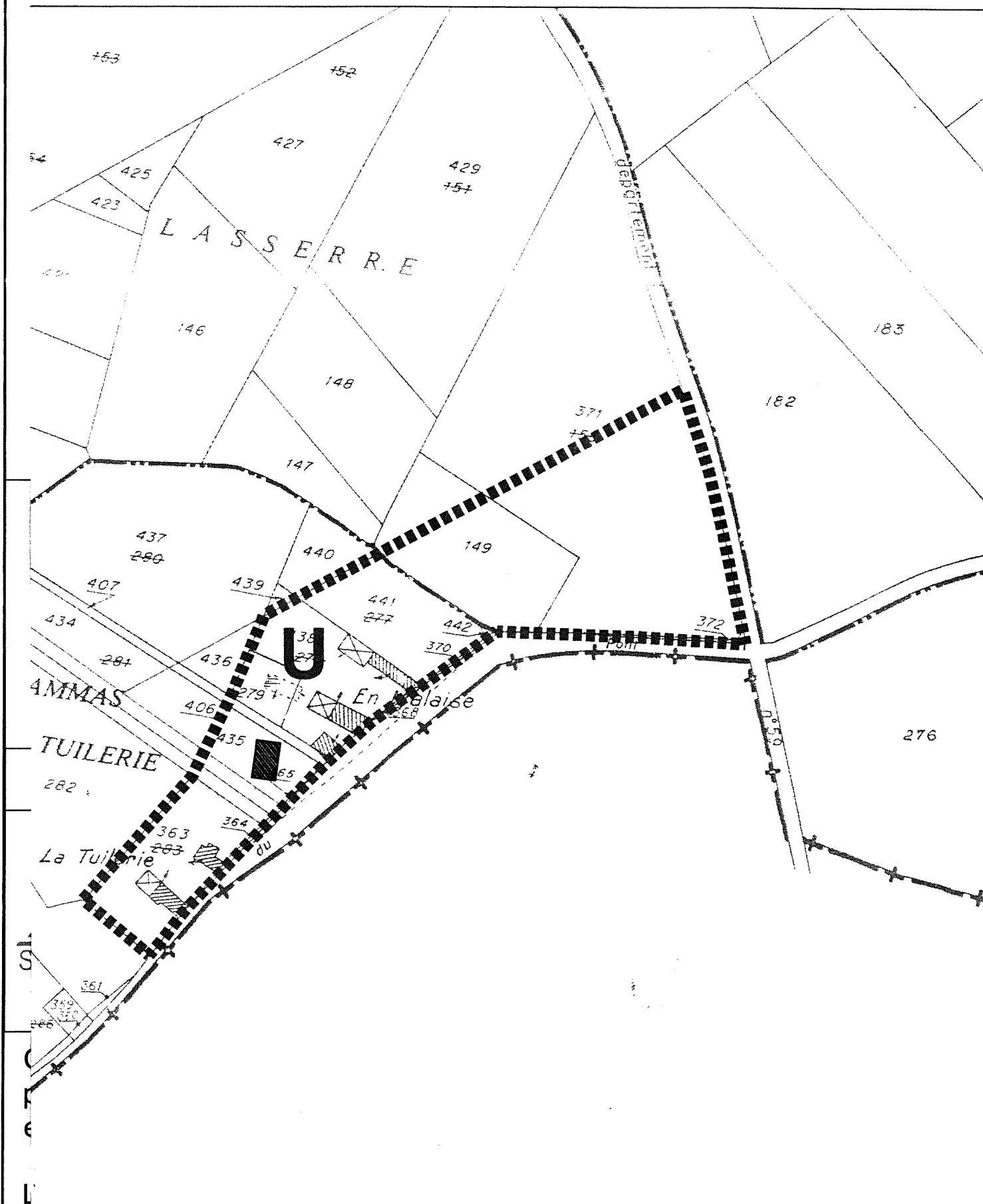








En Malaise



Bourg du Falga

